

tion volcanique en Islande, a provoqué une chute du cours de l'action, en baisse de plus de 6 % à mi-séance. Et ce, malgré l'annonce d'un bénéfice net annuel de 401 millions d'euros, en hausse de 26 % sur un an et supérieur aux attentes, pour un chiffre d'affaires

rona de forte croissance du trafic (+ 8 %, à 72,1 millions de passagers). Mais il semble de plus en plus difficile pour une compagnie à bas prix comme Ryanair de répercuter la hausse du pétrole sur ses tarifs sans finir par impacter la demande. D'autant que le contexte concurrentiel évolue, les compa-

nitelion de sa stratégie, pour donner davantage la priorité à la rentabilité sur la croissance. D'autant qu'il n'est pas parvenu à obtenir de Boeing ou d'Airbus les concessions tarifaires qui lui auraient permis de rééditer le coût de la mégacommande de 2001. Elle avait permis à Ryanair de financer sa croissance à

fic, à 75 millions de passagers, pour un bénéfice net d'un niveau équivalent à celui de cette année, ce qui en fait toujours la plus rentable des compagnies européennes.

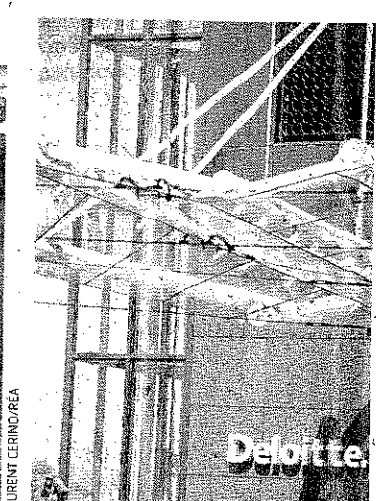
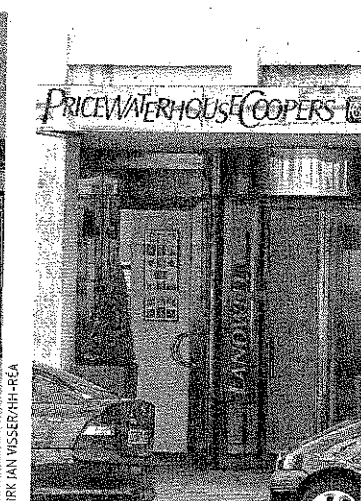
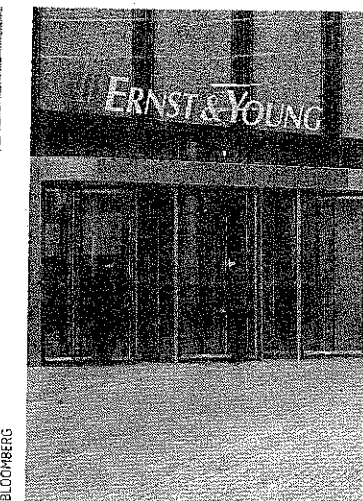
BRUNO TRÉVIBIC

Lire également « Crible » page 43

PROFESSION RÉGLEMENTÉE

Le Royaume-Uni réactive l'idée d'une plus large ouverture du spectre des intervenants sur le marché de l'audit des grandes entreprises. L'hypothèse d'une généralisation en Europe du co-commissariat aux comptes, appliqué en France, se renforce.

Audit : la nécessité d'ouvrir le marché gagne des partisans en Europe



Les « big four » (KPMG, Ernst & Young, PWC et Deloitte) représentent 98 % du marché des entreprises au sein du FTSE 250, selon l'Office of Fair Trading.

Les discussions suscitées par le Livre vert de la Commission de Bruxelles - publié, en fin d'année dernière, sous l'égide du commissaire européen Michel Barnier et relatif au marché de l'audit et aux leçons à tirer de la crise financière - continuent d'aller bon train. Dans l'attente du rapport définitif de Bruxelles prévu pour novembre et avant la publication, a priori attendue pour la mi-juin, d'un avis sur le sujet par le Parlement européen, le gendarme de la concurrence britannique tape du poing sur la table. L'Office of Fair Trading (OFT) estime que la part de marché de 98 % pour les « big four » (Deloitte, Ernst & Young, KPMG, PricewaterhouseCoopers) au sein du FTSE 250 « restreignait ou empêchait la concurrence en Grande-Bretagne ».

Solution alternative

Déjà, en février, une déclaration commune des présidents monde des sociétés d'audit et de conseil Mazars, BDO, Grant Thornton et RSM, considérait qu'il s'agissait là « d'un des principaux sujets à traiter en priorité ». Depuis, d'autres

- comme le réseau Exco - cherchent à se réorganiser en solution alternative aux « big four » (« Les Echos » du 19 mai).

Pour ouvrir le marché, certains veulent alléger les règles qui empêchent des investisseurs extérieurs au secteur de devenir actionnaire majoritaire d'un cabinet ou encore se tournent vers le « joint audit » obligatoire (co-commissariat aux comptes en vigueur en France), qui favorise l'entrée sur le marché de structures autres que celles du « groupe des quatre ». « La Grande-Bretagne, qui ne voulait pas

entendre parler de « joint audit », vient à présent », remarque Jean-Louis Mullenbach, associé de Bellot Mullenbach & Associés. « Même Ernst & Young UK se dit aujourd'hui favorable à cette libéralisation », poursuit-il. Une constatation que ne font toutefois pas forcément les grands réseaux d'audit. « Le « joint audit » pourrait être promu, sans pour autant contraindre les entreprises dans le choix des cabinets », suggèrent toutefois Gilles Hengoat et Daniel Kurkdjian, respectivement associé directeur national Audit et PDG

France de Grant Thornton. Vendredi, lors d'un colloque à Paris, Marie-Anne Frison-Roche, professeur de droit économique à l'Institut d'études politiques de Paris, a rappelé que le co-commissariat constituait un moyen pour une petite structure d'audit de « monter en croupe d'un grand auditeur pour, à ses côtés, tout à la fois gagner en puissance technique et être protégée par la puissance d'un grand acteur ». Une opinion tempérée par Jean-Luc Decornoy, président de KPMG, qui appelle de ses vœux « une coresponsabilité effective en cas de sanction ». En outre, ajoutait-il, « en rappelant à qui veut l'entendre qu'il est l'auditeur de pas moins de 13 sociétés du CAC 40, le cabinet Mazars montre à l'envi que, en France, les « big four » sont loin d'être seuls sur leur marché... » Un co-commissariat de type « big four-non big four » pourrait donc faire des émules hors de France. A la Commission de Bruxelles comme chez les professionnels, il se murmure d'ailleurs que l'hypothèse de sa généralisation apparaît comme une « piste sérieuse ».

MURIEL JASOR

LA QUESTION DU RISQUE SYSTÉMIQUE POSÉE

Nombreux sont les observateurs et les cabinets d'audit à estimer que la chute d'un des « big four » ferait courir un risque systémique important au marché. Un argument que rejette Marie-Anne Frison-Roche, professeur de droit économique à l'Institut d'études politiques de Paris et spécialiste du droit de la régulation. Pour elle, cet argument est excessif car il n'y a pas, en matière d'audit,

d'interdépendance entre les acteurs. « Les quatre firmes internationales d'audit sont des opérateurs cruciaux à surveiller, mais la défaillance de l'un d'entre eux n'entraînerait pas, comme dans le cas d'une banque, d'effet de panique et ne ferait pas s'écrouler le marché de l'audit, comme on l'a d'ailleurs vu avec Arthur Andersen en 2002 », affirme Marie-Anne Frison-Roche.

26/5